



Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Vice-Président du Conseil Régional PACA
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSEE
Tél. : 04.92.21.33.81
Fax : 04.92.21.43.73
Courriel : jgiraud@assemblee-nationale.fr

Réf : VF/120511

L'Argentière, le 12 mai 2011

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité, dans votre courriel, me faire part de vos préoccupations quant à l'exploitation industrielle du gaz de schiste. Je vous remercie d'avoir attiré mon attention à ce sujet, auquel je suis sensible.

Je partage vos inquiétudes, largement fondées, sur ce que nous savons des méthodes employées sur le continent nord-américain, où ces gisements sont exploités depuis quelque temps déjà. Les dommages à l'environnement, aux paysages – avec la multiplication des forages – et les risques pour les nappes phréatiques – à cause des produits chimiques utilisés – y sont avérés.

Les français n'ont eu de cesse, ces derniers mois, de se lever contre cette course effrénée aux hydrocarbures non conventionnels lancée par le Gouvernement en 2007.

Je déplore pour ma part, notamment, le flou entretenu par le gouvernement concernant l'autorisation de l'exploration du gaz de schiste et l'exploitation qu'elle induira à terme.

Ce projet suscitant de grandes inquiétudes chez la population et les élus des départements concernés, mes collègues députés et moi attendons toujours des explications probantes du gouvernement et une expertise transparente sur les conséquences écologiques désastreuses que pourrait avoir l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste.

Après les promesses du Grenelle de l'environnement, il est stupéfiant de constater que le Ministère de l'écologie délivre ainsi des permis de polluer sans concertation préalable, sans information des élus et même sans études d'impact préalables dans des régions classées et à fort potentiel touristique.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme dans de nombreuses régions de France, les démarches entreprises en vue d'obtenir des permis de prospection pour une éventuelle exploitation des gaz de Schistes, soulèvent une réelle inquiétude.

Il apparaît en effet au-delà des demandes déjà déposées pour des sites dans les départements des Alpes de Haute-Provence des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse, que c'est un tiers du territoire régional qui serait concerné par la recherche de gisements.

C'est pourquoi, l'Assemblée régionale, dans sa session du 18 février 2011, a mis cette question au débat, dans le cadre d'un vœu présenté par les trois groupes de la majorité régionale : Groupe Socialiste Radical et Républicain – Groupe Europe Ecologie les Verts et Parti Occitan – Groupe Front de Gauche.

Ce vœu dont je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une copie, met l'accent sur le fait que cette recherche a été entreprise sans qu'aucune collectivité territoriale n'ait été préalablement consultée ni même informée.

Cette absence de transparence, qui apparaît peu conforme avec l'esprit de Grenelle, me paraît d'autant plus dommageable qu'il s'agit de ressources émettrices de gaz à effet de serre et dont les techniques d'exploitation sont de surcroît particulièrement invasive et génératrices de risques environnementaux et sanitaires.

Le Conseil Régional qui a pris des engagements forts en matière de protection de l'environnement, demande ainsi à l'Etat au-delà de la simple décision de suspension récemment prise, de ne délivrer aucun permis de recherche ou d'exploitation, en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par ailleurs, les députés radicaux de gauche et apparentés, auquel j'appartiens, exigeons, afin de caractériser les risques environnementaux en l'état actuel des connaissances et techniques, et pour que cette méthode d'exploitation soit validée ou non sur la base de son acceptation par la société, un véritable débat national sur les gaz de schiste.

Dans cette perspective, les députés PRG se sont, à de nombreuses reprises, prononcé en faveur d'un bouquet énergétique durable et donc contre l'exploitation de la dernière goutte de pétrole ou du dernier m³ de gaz dans le sous-sol français ou ailleurs dans le monde.

Dans cette logique, les députés PRG se sont associés aux initiatives législatives de ces dernières semaines visant à faire barrage à toute exploration et exploitation des hydrocarbures non conventionnels. Nous avons ainsi été les premiers à demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'une proposition de loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et huile de schiste ainsi que les forages en eaux profondes.

Tel est en effet l'objet de la proposition de loi que nous avons cosigné avec plusieurs de nos collègues du Groupe Socialiste Radical et Citoyen (SRC).

L'exposé des motifs de notre proposition de loi est très clair : les impacts environnementaux et sanitaires de l'exploitation des gisements en eaux profondes et des gaz

et huile de schiste vont à l'encontre des objectifs de la France en matière de protection de l'environnement, de lutte contre le changement climatique et plus largement, de développement durable.

Dans le contexte actuel, nous avons tenu à affirmer, dans cette proposition de loi, l'inconcevabilité d'exploiter en France les hydrocarbures non conventionnels, au détriment des énergies renouvelables, de l'éco-innovation et des investissements dans l'efficacité énergétique. Un tel choix politique enfermerait davantage le pays, selon les députés, dans la dépendance aux énergies fossiles, et l'empêcherait d'aller de l'avant afin de réussir la transition écologique et sociale que les Français appellent de leurs vœux.

Alors que nous avons été les fers de lance des initiatives législatives visant à interdire l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures non conventionnels, une proposition de loi du groupe UMP a été déposée en urgence sur ce sujet, motivée par la forte mobilisation citoyenne.

Rassurés par les propos tenus par la majorité, notre groupe a dans un premier temps accepté de présenter un texte commun avec la majorité.

Or le texte examiné la semaine dernière en commission ne répond en rien à nos attentes et à nos inquiétudes.

En effet, le groupe socialiste, radical et citoyen demande l'abrogation de tous les permis d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste, ce que n'exige pas la proposition UMP, qui reste équivoque également sur la possibilité d'exploiter ces hydrocarbures par une autre méthode que la fracturation hydraulique et dont le flou de la rédaction induit des ambiguïtés qui ne permettent pas de garantir l'effectivité de ces abrogations.

Les conditions n'étaient donc pas réunies pour permettre un vote favorable du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

J'ai par conséquent décidé de m'abstenir lors du vote de ce texte en séance à l'Assemblée nationale, mercredi 12 mai et mes collègues Députés Radicaux de gauche et moi-même n'avons pas manqué, de critiquer le revirement du gouvernement et de sa majorité, qui avait pourtant indiqué leur volonté d'abroger les permis délivrés à quelques jours du premier tour des élections cantonales et qui désormais proposent une nouvelle version de la proposition de loi, adoptée en commission, beaucoup moins contraignante.

Quelque soit la méthode d'extraction utilisée à l'avenir, les Députés Radicaux de gauche souhaitent tout simplement le retour à la rédaction initiale de la proposition de loi, une inscription dans la loi de l'abrogation des permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels. C'est pourquoi nous avons déposés et défendus deux amendements sans équivoque en faveur de cette abrogation, tout en insistant sur son caractère nécessairement rétroactif.

Au-delà des enjeux écologiques et sanitaires, il est inadmissible que des permis aient pu être accordés sans la moindre concertation ni même information des populations. Les

Radicaux de gauche dénoncent de tels procédés particulièrement éloignés de leur conception de la République et du fonctionnement d'une démocratie adulte.

Nous ne sommes pas opposés à la seule méthode de la fracturation hydraulique, nous sommes aussi opposés aux permis déjà accordés, à l'extraction et à l'exploitation des gaz de schiste sur nos territoires ruraux où la qualité de vie dont nous disposons est probablement notre ressource la plus précieuse, et nous n'entendons pas la brader pour le plus grand profit financier de quelques uns. Nous demeurons vigilants et mobilisés !

Nous nous gardons la possibilité, avec nos amis du groupe SRC, de redéposer et remettre à l'ordre du jour d'une de nos « niches parlementaires » un nouveau texte si l'application de la loi votée n'était pas conforme aux objectifs que les députés SRC se sont fixés en matière de transition énergétique.

Nous avons fait de ce combat le fer de lance de notre politique énergétique qui doit se vouloir sobre en carbone et promouvoir le développement des énergies renouvelables.

J'espère que tous ces éléments vous permettront de mieux cerner ma position à ce sujet et répondront à vos préoccupations légitimes.

Je reste à votre disposition pour toute autre intervention que vous jugerez nécessaire et je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, mes sincères salutations.

Joël GIRAUD



P.J :

- Vœu présenté par les trois groupes de la majorité régionale : Groupe Socialiste Radical et Républicain – Groupe Europe Ecologie les Verts et Parti Occitan – Groupe Front de Gauche « *Non à la recherche et l'exploitation de gaz de schiste en région PACA* »
- Déclaration commune : « *Les élus régionaux PRG disent NON au gaz de schiste* »
- Communiqué de presse des députés PRG